

Direction de la sécurité sociale et de l'environnement

Le contexte dans lequel la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement déploie son activité demeure une source permanente de soucis. Globalement, la situation économique et sociale ne s'est pas améliorée durant l'année objet du présent rapport. Le chômage a légèrement baissé mais il continue de toucher une proportion relativement importante de la population active. Nouveau sujet d'inquiétude, ce phénomène concerne de plus en plus de jeunes qui ne trouvent pas d'emploi au moment de quitter l'école et qui s'adressent en nombre au Service social pour obtenir de quoi faire face à leurs dépenses courantes. D'une manière générale, les charges des ménages ne cessent de croître en dépit de ce que paraît indiquer la variation minimale de l'indice suisse des prix à la consommation. Le fait que celui-ci ne tienne pas compte des cotisations d'assurance maladie explique en partie pourquoi bien des personnes aux revenus modestes se plaignent de disposer de moins en moins d'argent pour leurs dépenses courantes. Des salariés en nombre croissant sont ainsi contraints de solliciter des compléments de ressources auprès des services sociaux.

Les réponses apportées aux problèmes sociaux par les dispositions légales fédérales ou cantonales sont largement conditionnées par des considérations financières. Déficitaires, les régimes de l'assurance chômage et de l'assurance invalidité inspirent des révisions qui tendent à réduire leurs prestations ou à les rendre moins facilement accessibles. Ces correctifs ont notamment pour conséquence de diriger vers l'assistance les personnes qui auraient pu sans cela bénéficier d'assurances sociales. Objet de vives controverses, le régime de l'assurance maladie continue d'enregistrer une augmentation des coûts et des cotisations sans qu'aucun des acteurs concernés paraisse en mesure de maîtriser cette évolution. Séduisante en première analyse, l'idée de réduire les cotisations des enfants et des jeunes en formation pourrait bien entraîner une détérioration de la situation des assurés modestes sans enfants qui risquent de perdre leur droit à un subside. L'assurance vieillesse donne également lieu à toute sorte de propositions. Le débat d'idées qui en résulte paraît toutefois plus propre à provoquer l'inquiétude de la population qu'à lui donner l'impression que le dossier est maîtrisé. Enfin, si les débats parlementaires concernant la création d'un régime fédéral d'allocations familiales pourraient s'acheminer vers la concrétisation du principe «un enfant, une allocation», la crainte des dépenses qui en résulteraient permet d'ores et déjà de prévoir que cette

allocation restera d'une modestie telle qu'elle ne constituera en tout cas pas une compensation adéquate des charges supportées par les parents. La politique fédérale a toutefois également offert quelques sujets de satisfaction. Ainsi le régime de l'allocation fédérale de maternité entré en vigueur en cours d'année apporte-t-il un complément de ressources bienvenu à une partie des mères de nouveau-nés et leur offre la possibilité de se consacrer pleinement à leur enfant durant ses premiers mois de vie.

La Municipalité a suivi avec inquiétude le déroulement des débats des Chambres fédérales concernant la loi sur l'asile, la loi sur les étrangers et la loi réprimant le travail au noir. Elle craint que les dispositions adoptées par les autorités fédérales ne résolvent pas grand-chose mais, bien au contraire, qu'elles provoquent des difficultés touchant avant tout les grandes localités à qui il appartiendra de chercher à les résoudre sans disposer d'instruments véritablement efficaces. Dans cette perspective, l'adoption du préavis n° 2005/16 concernant la politique lausannoise en faveur des migrants en situation irrégulière constituera un guide utile.

La Municipalité a dû se montrer parfois insistante pour conserver ou pour se doter d'instruments d'intervention dans le domaine de la protection des travailleurs et dans celui du logement. Le maintien de l'Inspection communale du travail a été obtenu au terme de débats difficiles au Grand Conseil et il a fallu l'intervention du Tribunal fédéral ainsi que diverses interventions auprès du Conseil d'État et de l'administration cantonale pour faire prévaloir la nouvelle politique communale du logement. En revanche, les relations avec les services cantonaux présents sur le terrain de l'action sociale se sont déroulées dans un climat serein et constructif qui a notamment permis - malgré les difficultés de l'entreprise et la brièveté des délais - de définir de nouvelles modalités de collaboration et de mettre en place les outils nécessaires au déploiement de la loi sur l'action sociale vaudoise.

Dans un environnement marqué par la persistance de problèmes sociaux, par l'émergence de nouvelles questions et par la mutation permanente des conditions générales dans le domaine de la sécurité sociale, la Municipalité a voulu fixer un cadre à la politique sociale qu'elle entend développer en faveur de la population lausannoise. Le préavis n° 2005/51 décrit ses objectifs et la manière dont elle entend les réaliser. Il marque un tournant dans la mesure où il pose la nécessité de fixer des priorités et où il énonce clairement la nécessité

d'amener tous les acteurs à se coordonner en vue de couvrir les besoins élémentaires de la population en évitant de gaspiller les ressources.

Dans le champ de compétences de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, l'élan donné à la construction de nouveaux logements par la publication du préavis n° 2005/45 (construction de 3 000 nouveaux logements à Lausanne) doit non seulement permettre de répondre aux besoins des ménages modestes mais encore contribuer à mettre sur le marché des objets destinés à un public exigeant. Cette orientation politique traduit clairement la volonté municipale d'œuvrer en faveur d'un développement urbain harmonieux.

SECRETARIAT GÉNÉRAL

ORGANISATION ET MISSIONS DU SERVICE

- Secrétariat de direction
- Comptabilité de direction
- Approvisionnement économique du pays (AEP)

- Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés (BLI)
- Unité d'intervention socio-éducative de terrain («uniset»)
- Espace d'hébergement pour demandeurs d'asile frappés par une décision exécutoire de non-entrée en matière («eh-nem»)

Le Secrétariat général est avant tout un service d'état-major. Il fournit des prestations à l'ensemble des unités de la direction (service du courrier, comptabilité) et accomplit des missions de coordination (entre les services de la direction, entre les directions de l'administration communale, entre la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement et ses partenaires de l'administration cantonale, entre les directions des affaires sociales des villes suisses et, à l'échelon local, entre l'administration communale et ses partenaires privés des secteurs social et sanitaire). Outre ses tâches d'état-major, le Secrétariat général fournit des prestations en matière d'encadrement des personnes marginales qui se rassemblent au centre ville et des demandeurs d'asile frappés par une décision exécutoire d'entrée en matière.

ÉVOLUTION DE L'FFECTIF

	au 01.01 n (ept)	au 31.12 n (ept)	
Secrétariat de direction	11 (10.7)	11 (10.7)	
Comptabilité de direction	8 (7.5)	6 (6.0)	▪ réduction d'effectif dans le cadre de l'opération 'prestations 2004'
AEP	1 (1.0)	1 (1.0)	▪ à temps partiel sur dossier AEP / en soutien à la comptabilité
BLI	3 (3.0)	5 (3.6)	▪ transfert, à partir de la comptabilité, d'un collaborateur en reconversion AI (apprentissage de commerce) ▪ engagement d'une collaboratrice à temps partiel pour l'exécution du contrat passé avec l'Office fédéral des migrations
Uniset	6 (5.0)	7 (6.0)	▪ engagement d'un responsable d'équipe
Eh-nem	8 (8.0)	--	▪ fermeture de l'eh-nem à fin août
Total	37 (35.2)	30 (28.3)	

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

COLLABORATION ENTRE LE BLI ET L'OFFICE FEDERAL DES MIGRATIONS (ODM)

Un contrat aux termes duquel le BLI délivre des prestations dans le domaine de la promotion de l'intégration des étrangers a été passé avec l'ODM. En contrepartie, le BLI reçoit une participation financière. Chaque année, le contrat de collaboration fait l'objet d'une convention précisant les tâches devant être accomplies au moyen de ces ressources supplémentaires. Dans ce contexte, le BLI a notamment préparé un document présentant de manière synthétique l'offre dans le domaine de l'intégration des étrangers domiciliés sur le territoire lausannois. Il a participé à l'élaboration d'un concept de formation continue visant à améliorer les compétences interculturelles des collaborateurs de l'administration communale. Il a entrepris de réunir de l'information au sujet des communautés sri-lankaise et somalienne. Il s'est attelé à identifier les obstacles à l'élaboration de projets d'intégration. Enfin, il a collaboré à un groupe de travail interne chargé de réfléchir à l'intégration des personnes de confession musulmane.

UNISSET

L'unité a été confrontée aux conséquences de l'effondrement partiel de la rue Haldimand et, plus particulièrement, aux déplacements successifs des attroupements de marginaux (d'abord au carrefour rue Saint-Laurent – rue Neuve puis sur la place de la Riponne). Elle a notamment fourni des explications et cherché à tranquilliser les commerçants actifs dans le voisinage des lieux de rassemblement. Elle est aussi intervenue auprès des «habitues» afin qu'ils adaptent leurs comportements à leur nouvel environnement. L'unité a collaboré étroitement avec le Corps de police dont la présence permanente sur les lieux de rassemblement était dictée par la nécessité de circonscrire au maximum les débordements et de rassurer un public parfois déstabilisé par les attitudes des «habitues». A partir du mois de décembre, l'ouverture d'un espace d'accueil diurne dédié à ces derniers («la Terrasse du Passage») a contribué à réduire l'effectif des marginaux qui se rassemblent sur la place de la Riponne.

L'unité a été associée à un essai d'échange de matériel d'injection à partir du «distribus» stationné deux jours par semaine à la rue du Tunnel. Au terme de la phase expérimentale - et en attendant la décision du Conseil communal relative au financement de ce dispositif -, l'unité en est revenue à sa pratique antérieure de dépannage. Elle distribue à nouveau du matériel (boîtes «flash») en quantité limitée et selon un horaire très précis.

Les événements qui ont émaillé l'année ont rendu nécessaire l'engagement d'un responsable d'équipe en mesure de consacrer tout son temps à la direction de l'unité et au renforcement de la collaboration avec l'ensemble des structures prenant en charge les «habitues» de la Riponne. Cet engagement a notamment permis de réfléchir aux modalités d'intervention qui s'étaient progressivement construites depuis 2002, année de création de l'unité.

EH-NEM

Ouvert en 2004 à la demande des autorités cantonales, l'espace d'hébergement a été définitivement fermé à la fin du mois d'août. A partir de septembre, c'est la Fondation pour l'accueil des requérants d'asile (FAREAS) qui a repris la mission précédemment attribuée aux autorités lausannoises.

SERVICE DES ASSURANCES SOCIALES

PRINCIPALES TACHES DU SERVICE

Le service des assurances sociales accomplit toutes les tâches d'une caisse de compensation AVS à savoir, notamment :

- l'affiliation des employeurs de personnel, des personnes de condition indépendante et des personnes sans activité lucrative,
- l'encaissement des cotisations AVS/AI/APG/AC/AF,
- le paiement des rentes AVS/AI, des indemnités journalières de l'AI, des prestations complémentaires à l'AVS/AI, des allocations en cas de service et de maternité (APG) et des allocations familiales (AF).

Dans le domaine de l'assurance-maladie, il contrôle en outre que tous les Lausannois soient couverts par l'assurance de base et enregistre les demandes de subsides à la cotisation. Enfin, au plan strictement communal, il est chargé de la gestion de l'allocation communale de naissance

EFFECTIF DU PERSONNEL

En début d'année : 60 personnes pour 54.7 EPT + 3 apprenti(e)s

En fin d'année : sans changement.

CHANGEMENTS INTERVENUS DURANT L'ANNEE

DANS LES TACHES

Allocation fédérale de maternité

Du fait de son statut l'assimilant à une caisse de compensation AVS, le Service des assurances sociales s'est vu confier la gestion de l'**allocation fédérale de maternité**, nouvelle prestation née le 1^{er} juillet après 60 ans de gestation ! C'est en effet en 1945 que la possibilité de légiférer dans ce domaine a été inscrite dans la Constitution suisse. Les nombreux projets de loi présentés au parlement et en votation populaire ont tous capoté jusqu'à ce mémorable 23 septembre 2004, date de l'acceptation par le peuple d'une modification de la *loi fédérale sur le régime des allocations pour perte de gain en faveur des personnes servant dans l'armée, dans le service civil ou dans la protection civile (LAPG)* baptisée depuis lors «**Loi fédérale sur les allocations en cas de service et de maternité**». Cette modification légale consiste en l'adjonction, dans la LAPG, d'un chapitre relatif à l'allocation de maternité.

Seules les femmes salariées, celles actives dans l'entreprise de leur mari et qui reçoivent un salaire en espèces ainsi que les indépendantes peuvent prétendre à l'allocation pour autant qu'elles aient été assurées obligatoirement au sens de la loi sur l'AVS pendant les neuf mois précédant l'accouchement et qu'elles aient exercé une activité lucrative durant au moins cinq mois au cours de cette période.

Le droit aux prestations s'ouvre le jour de l'accouchement et s'éteint au plus tard après quatorze semaines ou 98 jours. Si la mère reprend son activité lucrative durant cette période, à temps plein ou partiel, le droit s'éteint de manière anticipée. L'allocation se monte à 80% du revenu moyen réalisé avant l'accouchement mais au plus à 172 francs par jour.

Le Service des assurances sociales verse cette allocation aux femmes salariées de ses affiliés ainsi qu'à ses assurées exerçant une activité lucrative indépendante. **Quelques chiffres** : durant les six premiers mois, l'allocation a été versée à 172 mères. Le montant total des prestations s'est élevé à 1 193 930.40 francs (moyenne journalière de l'allocation : 101.98 francs). Si on ne prend en considération que l'entreprise «Administration communale de Lausanne», 33 collaboratrices ont permis de restituer un montant de 278 100 francs à leur employeur qui verse le salaire intégral durant un congé maternité de quatre mois, voire de cinq en cas d'allaitement jusqu'à ce terme.

DANS L'ORGANISATION INTERNE DU SERVICE

Toutes les activités du service touchant à l'assurance-maladie (contrôle de l'affiliation, subsides à la cotisation, conseils à la population lausannoise) sont dorénavant regroupées au sein d'une seule unité administrative alors que deux bureaux se répartissaient auparavant les tâches y relatives.

ÉVOLUTION DU SERVICE ET FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

ALLOCATION COMMUNALE DE NAISSANCE

Cette allocation, qui existe depuis le 1^{er} janvier 1979, a connu un changement important découlant de l'entrée en vigueur de l'allocation fédérale de maternité. En effet, depuis le 1^{er} juillet, **cette prestation n'est versée qu'aux mères de famille n'exerçant aucune activité lucrative** pour autant, bien sûr, que les autres conditions (domicile et revenu déterminant) soient remplies.

Autre changement intervenu au 1^{er} janvier : l'adaptation des montants de l'allocation et des limites de revenu donnant droit. En effet, la croissance de l'indice suisse des prix à la consommation ayant atteint 3.3% depuis la dernière adaptation, la limite supérieure donnant droit à l'allocation a passé de 56 000 à **57 900 francs** et les montants de l'allocation varient de **960 à 1 400 francs** par palier de 110 francs en fonction de la situation économique des parents du nouveau-né (auparavant de 910 à 1 350 francs). Durant l'année, pour les raisons invoquées ci-dessus, seules **401** allocations ont été octroyées (en diminution de 27.9% par rapport à l'année précédente) représentant une dépense totale de **522 810 francs** contre 687 570 francs en 2004.

AUTRES MODIFICATIONS A METTRE EN EXERGUE

- L'élévation de l'âge de la retraite AVS des femmes de 63 à 64 ans.
- L'adaptation de 1.9% des rentes AVS/AI et des limites de revenu donnant droit aux prestations complémentaires.
- L'adaptation au 1^{er} juillet du montant des allocations perte de gain versées aux personnes servant dans l'armée, le service civil et la protection civile. Le taux est passé de 65 à 80% du revenu de l'activité lucrative. L'allocation versée aux recrues est passée de 43 à 54 francs par jour.

AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

Durant l'année, le personnel a pu tester le module «horaire à la carte». Cette expérience, très appréciée, sera renouvelée en 2006.

DEPLOIEMENT DES PRODUITS «WEB@COTISATIONS»

L'analyse devant permettre la migration des données et l'utilisation des nouveaux outils informatiques dans les domaines cotisations et comptabilité a débuté à l'automne. De nombreux changements structurels et organisationnels interviendront au deuxième semestre 2006. Précisons que cette opération est commune à toutes les caisses de compensation membres d'INFOROM (association groupant les caisses AVS de Suisse romande).

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'HYGIENE ET DU LOGEMENT

RAPPEL

Le Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement comprend trois offices distincts :

1. L'Office de l'environnement, qui a transféré au Canton ses activités d'assainissement de l'air dans le courant du mois de mai.
2. L'Office de l'hygiène, composé de trois sections :
 - a) hygiène alimentaire,
 - b) hygiène de l'habitat et salubrité des constructions,
 - c) mandats et prestations externes.
3. L'Office du logement, dont l'essentiel des activités se divise en deux secteurs : les logements subventionnés et les logements du marché libre. L'office déploie également ses activités dans le domaine du développement durable en matière de construction de logements.

L'année a été marquée par une mutation importante et un fort engagement du service dans plusieurs projets phares. D'une part, en septembre, l'Office de l'environnement a définitivement cessé ses activités. D'autre part, pour donner suite aux propositions formulées lors de la consultation Quartiers 21, le service a mené de front plusieurs «chantiers» : préparation du préavis concernant la création de 3 000 logements

durables à Lausanne, sélection des critères de développement durable pour le logement, mise en place

d'un guichet de développement durable au sein du service. Ainsi, avec la prise en compte active des critères de développement durable dans la construction et la rénovation des logements, la dimension «environnement» du service se réoriente sur l'habitat.

En décembre, le délégué à la coordination entre la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement et le Corps de police a été rattaché administrativement au service. Il assure la coordination dans le traitement des dossiers particuliers à caractère transversal.

ÉVOLUTION DE L'FFECTIF DU PERSONNEL

L'effectif du personnel au 1^{er} janvier était de 25 personnes, équivalant à 22.3 emplois plein temps (EPT). Au 31 décembre, le service comptait 23 personnes, équivalant à 20.55 EPT.

OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT

En application de l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair), cet office a assuré la surveillance de la pollution atmosphérique jusqu'au mois de mai. Cette surveillance a été maintenue sous une forme minimale en raison de la décision municipale de transférer au Canton les analyses de l'air. La fermeture de l'office s'est concrétisée par le départ à la retraite des deux derniers collaborateurs (délégué à l'environnement et laborantine). Les documents de l'office ont été déposés aux Archives communales.

SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'AIR

Pollution atmosphérique

L'appréciation de la situation est désormais de la compétence exclusive du Service cantonal de l'environnement et de l'énergie.

Investigations (dispositif général de surveillance)

La surveillance sur le territoire lausannois n'est désormais plus assurée par les services communaux. Les moyens de mesure se répartissent de la manière suivante :

- Un système de mesure en continu (DOAS) permettant d'analyser simultanément le dioxyde de soufre (SO₂), l'ozone (O₃) et le dioxyde d'azote (NO₂) entre le Palais de Rumine et le tribunal de Montbenon. Cet équipement a été repris par le Service cantonal de l'environnement et de l'énergie.
- Une station multi paramètres installée dans le bâtiment de la bibliothèque Pour Tous, à la rue César-Roux. Cette station fait partie du réseau fédéral NABEL.
- A ces moyens de mesure en continu s'ajoute un réseau de capteurs passifs du dioxyde d'azote (NO₂), restructuré en 2004 pour évaluer principalement la pollution urbaine. Ce réseau a été repris par le Service cantonal de l'environnement et de l'énergie, Lausanne n'assurant plus que le remplacement mensuel des capteurs.

OFFICE DE L'HYGIENE

HYGIENE ALIMENTAIRE

Contrôle des champignons

Le contrôle des champignons récoltés par les particuliers est une prestation offerte à la population. Cette année, plus de 10% des 375 récoltes contrôlées contenaient des champignons vénéneux ou mortels. En outre, des champignons avariés ont été trouvés dans les trois quarts des paniers présentés au contrôle. Deux interventions ont eu lieu, à la demande du corps médical, pour identifier des champignons dans des restes de repas ayant conduit à une hospitalisation.

Assurance qualité

La mise en place de l'assurance qualité dans les cuisines des écoles et des centres de vie infantine et d'accueil pour enfants en milieu scolaire s'est poursuivie. Quarante-huit établissements ont reçu des directives et des fiches de contrôle adaptées à leur organisation et mode de travail (achat, transport et stockage des marchandises, réception des repas, plan d'entretien des locaux, etc.). De plus, 91 personnes travaillant dans ces institutions ont suivi le cours d'introduction à l'hygiène alimentaire.

Cours d'hygiène alimentaire

Les quinze cours d'introduction à l'hygiène alimentaire organisés durant l'année ont été suivis par 228 personnes provenant principalement des métiers de la restauration, dont dix-sept nouveaux concessionnaires de la Fête de Lausanne pour qui cette formation est obligatoire.

HYGIENE DE L'HABITAT ET SALUBRITE DES CONSTRUCTIONS

Conditions d'habitation et locaux commerciaux

Le service est régulièrement sollicité (370 cas durant l'année) par des réclamations du public pour des problèmes relatifs à la salubrité de locaux d'habitation ou de locaux commerciaux. Les principaux défauts constatés sont le mauvais entretien de logements, la présence de rongeurs ou de vermine, l'humidité excessive et la présence de moisissures (souvent liées à une température inadéquate) ainsi que les odeurs. Le service examine également les dossiers de mise à l'enquête sous l'angle de la salubrité (425 dossiers durant l'année).

Vivre en harmonie avec les pigeons

L'année a été marquée par le réaménagement et la réouverture, en mai, du pigeonnier de Mon-Repos. Cette opération s'est déroulée en collaboration avec la Ligue vaudoise pour la défense des animaux et contre la vivisection. Du grain y est distribué régulièrement. Les pigeons se sont habitués à la présence des personnes assurant l'entretien et ne fuient plus à leur approche, ce qui permet un réel contact entre les volatiles et les personnes qui aiment en prendre soin. Une information a été diffusée à travers les médias locaux et le site

www.lausanne.ch. Les nourrissages sauvages se poursuivent néanmoins. Ils ont lieu à des heures et endroits différents de ceux observés les années précédentes. Les quantités de nourriture distribuées semblent apparemment moins importantes que par le passé.

Surveillance des plages

Les résultats des contrôles confirment l'amélioration sensible, constatée depuis trois ans, consécutive au prolongement de la conduite d'évacuation des eaux usées de la STEP. Bellerive se situe en classe A (eau de bonne qualité) et les autres plages en classe B (eau de qualité moyenne). Les panneaux d'information déconseillant la baignade sont maintenus à titre préventif au Parc Bourget, des fluctuations parfois importantes de la qualité de l'eau de baignade y étant constatées.

Surveillance des piscines

L'analyse des prélèvements d'eau effectués durant l'année dans les piscines accessibles au public (48 bassins répartis dans 32 lieux de baignade) n'a pas varié de manière significative par rapport aux années précédentes.

MANDATS ET PRESTATIONS EXTERNES

Mandats des vétérinaires

Les mandats auprès de la commune d'Estavayer-le-Lac et du Service vétérinaire cantonal ont été reconduits. De plus, un nouveau mandat a été conclu avec le Centre de formation pour l'économie carnée de Spiez. Les compétences des vétérinaires sont ainsi utilisées dans le cadre du contrôle des viandes, de l'assurance qualité des boucheries, de l'inspection des abattoirs et des exploitations agricoles.

Parc animalier de Sauvabelin

L'Office de l'hygiène s'est fortement engagé dans la conception et la rénovation des aménagements et des installations du parc de Sauvabelin afin que les conditions d'hébergement des animaux répondent aux exigences légales et à celles de la Fondation Pro Specie rara. Les premiers animaux – trois porcs laineux - ont pris possession des lieux le 13 juin.

Cours de prévention contre les accidents par morsure (PAM)

Ces cours rencontrent toujours plus de succès. Durant l'année scolaire 2004-2005, il ont été dispensés à des classes enfantines, ce qui représente une nouveauté au niveau national. De plus, une version adaptée aux adultes a été offerte aux pompiers et ambulanciers.

Missions transversales particulières

Entré en fonction en fin d'année, le délégué à la coordination est chargé de deux missions principales : gérer la problématique des chiens (celle des molossoïdes en particulier) en collaboration avec le vétérinaire et le Corps de police ainsi qu'assurer la liaison entre le Corps de police et les structures à bas seuil dans le domaine de la toxicomanie.

La problématique des chiens en ville, à laquelle la police s'intéresse activement, prend de plus en plus d'importance : examen des constats d'accidents par

morsure (souvent suivi d'un examen du comportement de l'animal); incidents signalés par les citoyens; éducation insuffisante du chien (et du maître); élevages clandestins; contrôle du respect des mesures définissant les zones de liberté et de tenue en laisse; etc. Le vétérinaire a pour mission d'émettre un préavis sur la base du rapport de police et, le cas échéant, de l'examen comportemental du chien. Les tâches administratives (réception et suivi des cas, courriers aux propriétaires, etc.) sont assurées par le délégué à la coordination.

Une recherche de terrain a été menée afin de mettre à disposition des milieux concernés un emplacement pour y dispenser des cours d'éducation canine.

OFFICE DU LOGEMENT

LOGEMENTS SUBVENTIONNES

Offre de logements subventionnés

Dans le contexte de pénurie générale et face à une demande constante d'environ 700 candidatures actives, l'Office communal du logement a pu offrir une moyenne de 17 logements subventionnés par semaine, soit un total annuel de 645 logements. De plus, la situation de forte pénurie de logements subventionnés a pu être quelque peu détendue par la mise en location de 198 nouvelles unités dans le courant de l'année.

Bilan des nouvelles constructions

Le rapport-préavis n° 3 – adopté en 1994 – présentait un programme de construction prévoyant la réalisation, en 36 opérations, de 1 650 logements subventionnés. En raison du redimensionnement de certaines opérations et de la possibilité de nouvelles réalisations, le programme des constructions subventionnées présente le bilan suivant avant les effets du préavis «Création de 3 000 nouveaux logements» :

	Nombre de projets	Nombre de bâtiments	Nombre de logements	Mise en location
Constructions achevées de 1994 à 2004	26	46	683	
Constructions achevées en 2005	4	14	198	
<i>Borde 7</i>		1	15	09/2005
<i>Prélaz (lot 4-5)</i>		7	89	09/2005
<i>Malley 22, 24</i>		2	48	12/2005
<i>Temple 10a à 10g</i>		4	46	12/2005
Projets en chantier en 2005	5	15	183	
<i>Echallens 3-9</i>		1	27	dès 02/06
<i>Echallens 85, Recordon 46</i>		2	28	dès 01/06
<i>Colline 14 à 56</i>		5	54	dès 08/06
<i>Clochatte 16a, 16b, 16c, 16d</i>		4	55	dès 09/06
<i>Centrale 26-28-30 (Rôtillon)</i>		3	19	dès 11/06
Projets adoptés en 2005	2	2	45	
<i>Montmeillan 6 / Vallon 17-19</i>		1	6	dès 01/07
<i>Mont-d'Or 42</i>		1	39	dès 12/07
Total constructions 1994-2005	37	77	1 109	

Bilan des rénovations

De 1990 à fin 2005, les subventions accordées en application de la loi du 9 septembre 1975 ont permis la rénovation de 1 862 logements. Selon les projections actuelles, 2 300 logements pourraient ainsi avoir été rénovés avec l'aide des pouvoirs publics d'ici 2010.

	Nombre de projets	Nombre de bâtiments	Nombre de logements
Rénovations de 1990 à 2004	29	60	1 651
Rénovations terminées et/ou en chantier en 2005	5	7	211
Total rénovations 1990 - 2005	34	67	1 862

Contrôle des conditions d'occupation

L'Office communal du logement a contrôlé la situation de 2 058 locataires dont 207 se sont vu notifier un supplément de loyer ou une suppression totale ou partielle des aides (62 résiliations). Au total, 398 locataires ne répondant plus à l'une ou l'autre condition d'occupation ont rétrocédé 561 633 francs à la bourse communale au titre de suppléments de loyer.

A ce propos, par l'intermédiaire du Service cantonal de l'économie, du tourisme et du logement (SELT), le service a entrepris des démarches auprès de l'Administration cantonale des impôts (ACI) afin d'obtenir un accès informatique limité aux quelques données fiscales indispensables à la vérification des conditions d'occupation. Ce moyen a été introduit dans le projet de nouvelle loi cantonale sur le logement et devrait trouver son efficacité dès l'adoption de la révision de la politique cantonale du logement par le Grand Conseil.

Mesures en faveur des ménages en difficulté

La «cellule logement» a été sollicitée par 249 personnes, dont 49 ont obtenu un appartement grâce à son intervention. La majorité de ces ménages a été envoyée par le Centre social régional. La plupart des personnes non admises ne remplissaient pas les critères d'urgence.

Parmi les personnes placées, 68% sont d'origine étrangère et 32% sont suisses. Très peu de jeunes ou de personnes âgées ont été placés. La majorité des ménages nécessitant l'appui de la cellule gagnent entre 30 000 et 60 000 francs et souffrent des handicaps suivants :

- 90%, longues recherches infructueuses
- 68%, culture étrangère (particulièrement les situations FAREAS)
- 66%, séparation et problèmes de santé.

La collaboration avec les gérances, qui reste à parfaire et à entretenir, est en bonne voie d'amélioration.

MARCHE LIBRE

Situation générale

Les effets de la pénurie générale du logement ont continué de se faire ressentir. Selon l'enquête bisannuelle effectuée auprès des gérances et des propriétaires par le service sur demande de l'État (Service cantonal de recherche et d'information statistique), le nombre de logements vacants à louer a atteint 175 appartements à son maximum, soit 0,25% du parc locatif total au 1^{er} décembre. Cette statistique confirme en particulier que les grands logements (quatre pièces et plus) sont les plus recherchés puisque seuls 46 logements (aux loyers mensuels se situant entre 2 078 et 2 712 francs) étaient annoncés libres à la fin de l'année.

Statistiques des nouveaux logements

Comme l'année précédente, la statistique annuelle de la construction a été réalisée grâce à l'exploitation de la base de données logement (BDL). Elle a permis d'établir que 293 nouveaux logements avaient été mis sur le marché, soit 59 appartements dans le marché libre, 198 logements subventionnés, 12 appartements en PPE et 24 villas. Globalement, le nombre de nouveaux logements mis sur le marché durant l'année est comparable à celui de l'année précédente.

Préavis «Création de 3 000 nouveaux logements à Lausanne»

Prévoyant la construction de 3 000 nouveaux logements - en majorité sur des terrains communaux -, ce préavis n'a pas encore été adopté par le Conseil communal. Il identifie quatorze secteurs potentiellement constructibles en ville et dans les zones foraines. Annoncées dans le préavis, les études concernant plusieurs opérations ont déjà commencé. Il s'agit de la construction de six immeubles totalisant 90 logements à Victor-Ruffly, de la construction d'un habitat groupé de 60 logements à Vers-chez-les-Blanc ainsi que d'autres projets de plus faible importance sur des terrains communaux constructibles à Vers-chez-les-Blanc. D'autres opérations seront mises à l'étude courant 2006.

Allocation au logement

Destinée à contribuer à l'abaissement des loyers des familles de condition modeste avec enfants, l'allocation communale au logement a été mise en œuvre, dès novembre 2004, conformément au préavis n° 2003/43 sur la nouvelle politique communale au logement.

Au 31 décembre, le service avait répondu à 1 073 candidatures, parmi lesquelles les dossiers de 211 familles ont abouti à l'octroi d'une allocation au logement. Le montant mensuel moyen par allocation attribuée par la commune de Lausanne équivaut à 155 francs (maximum : 322 francs, minimum : 42 francs).

Les ménages bénéficiaires sont, pour près des trois quarts (72%), composés de familles de trois et quatre personnes, dont 42% sont des familles monoparentales. Les revenus annuels de plus de la moitié (56%) des ménages bénéficiaires sont inférieurs à 50 000 francs. Parmi les effets de cette contribution communale, il convient de relever que les loyers de 55% des familles ont été abaissés de 10 à 20%. Le total des allocations versées s'est monté à 150 647 francs.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Aspects sociaux

Immeubles en fête - La Fête des voisins : Suite à une demande issue de l'opération «Quartiers 21», la première édition de la Fête des voisins s'est déroulée le mardi 31 mai. Elle a touché plus de 15 000 habitants dans sept quartiers pilotes (Boissonnet, Borde, Bourdonnette, Bellevaux-Entre-Bois, Montelly, Boveresses-Praz-Séchaud et Prélaz). L'opération pilote a été réussie pour les 44 fêtes «officielles» débordant le cadre des quartiers présélectionnés. Au vu de ce succès, il est prévu de reconduire l'opération en 2006 et de l'étendre à l'ensemble de la ville.

TV Bourdonnette : Soutenue par la Fondation lausannoise pour la construction de logements (FLCL) et la Ville, cette structure a poursuivi le développement de ses activités au sein du quartier. Elle a étendu son rayonnement par de nouvelles expériences de collaboration avec d'autres quartiers. Reconnue comme une expérience originale d'intégration par la communication, TV Bourdonnette a été distinguée par le «Prix Suisse de l'intégration» organisé pour la première fois par la Commission fédérale des étrangers (CFE). Sur un ensemble de plus de 300 projets provenant de toute la Suisse, six prix et mentions ont été attribués. TV Bourdonnette était le seul projet émanant de Suisse romande ayant obtenu une mention spéciale. Ceci constitue une très belle reconnaissance.

Aspects environnementaux

Un mandat a été attribué à l'EPFL pour définir des critères de développement durable dans le domaine de la construction de logements. La Municipalité a chargé un groupe d'accompagnement de suivre l'élaboration de ce cahier de critères sous la direction du service.

Les critères de développement durable retenus sont : l'occupation optimale du sol; le mode de production de chaleur; la gestion des eaux (domestiques et de surface); le choix de matériaux à faible impact environnemental; la facilité de remplacement des éléments les moins durables.

Un plan d'action a également été élaboré, permettant de suivre les projets dès leur naissance (au stade du concours d'architecture) en passant par l'élaboration du projet, le suivi du chantier et l'évaluation de l'ouvrage terminé.

Avec l'ouverture du «guichet de développement durable logement», le service mettra en œuvre le respect de ces critères, à l'aide du plan d'action défini, pour des projets de construction de logements réalisés sur des terrains communaux.

SERVICE DU TRAVAIL LAUSANNE (STL)

ORGANISATION ET EFFECTIF

A travers l'Office régional de placement de Lausanne (ORPL), le Bureau des emplois temporaires subventionnés Lausanne (ETSL) et la Fondation lausannoise d'aide par le travail (FLAT), le service a pour mission de prendre en charge les demandeurs d'emplois lausannois et de les aider à s'insérer professionnellement. Grâce à l'Inspection du travail Lausanne (ITL), il assure également la protection des travailleurs sur le territoire communal.

Durant l'année, le service n'a connu aucune modification de ses tâches et son organisation n'a subi aucune modification. Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre, son effectif est passé de 167.35 à 166.85 EPT.

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

L'année a été marquée par les débats du Grand Conseil relatifs à la nouvelle loi sur l'emploi (Lemp). Dans ce cadre, des amendements ont été proposés dans le but de supprimer aussi bien le statut communal du personnel de l'ORPL que la délégation de compétence accordée à l'ITL pour la protection des travailleurs sur le territoire de la Commune. La loi finalement adoptée confirme toutefois l'intégration de l'ORPL au sein du STL et accorde une délégation de compétence plus étendue à l'ITL.

Il convient de signaler deux événements majeurs dans le domaine du chômage :

- Le nombre d'indemnités maximales pour les personnes âgées de moins de 50 ans a été réduit de 520 à 400 à partir du 1^{er} juillet.
- Le nombre de demandeurs d'emploi a baissé de 6 812 au 1^{er} janvier à 6 140 au 31 décembre. Cela représente une baisse de 9,9 %. La diminution est marquée chez les hommes (- 13,4%), les personnes âgées de 15 à 24 ans (- 16,4%), les métiers du groupe «santé, bureau, vente, enseignement, éducation» (- 12%), les métiers industriels (- 19%) et les métiers du bâtiment (- 29%). En revanche, les personnes âgées de plus de 50 ans sont en augmentation (+ 3,3%).

L'ETSL, a connu une grande stabilité, tant en termes de fréquentation que d'activités proposées. Cette unité s'est préparée à une série de changements voulus par le Service cantonal de l'emploi et allant dans le sens d'un raccourcissement de la durée des emplois temporaires subventionnés et de la suppression de la formation transversale (développement personnel) délivrée durant la mesure. Par ailleurs, une importante réorganisation administrative a été initiée et déploiera ses effets en 2006. Elle repose sur l'intégration complète de la gestion financière dans le plan comptable d'exploitation de la Ville. Enfin, la Municipalité a accepté et renvoyé au Conseil communal un préavis prévoyant la fusion du programme communal d'emplois temporaires - rattaché à l'administration du service - dans le bureau des emplois subventionnés et un renforcement de la direction de celui-ci.

Le domaine de la protection des travailleurs a connu d'importants changements. L'ITL a effectué des enquêtes en commun avec l'Inspectorat cantonal. Cette première expérience de collaboration s'est révélée très positive. Elle a permis un échange d'expérience fructueux. Les inspecteurs du travail lausannois ont ainsi pu s'exercer à l'application des nouvelles compétences qui leur seront confiées dès 2006 en matière de sécurité et de santé au travail. Il convient de signaler également que, depuis le mois de mars, l'ITL adresse systématiquement une communication aux entreprises qui s'installent sur le territoire de la Commune. Cette prise de contact fournit l'occasion de présenter les prestations de conseil sur le droit du travail auxquelles les entreprises ont accès et de rappeler les règles essentielles de la législation applicable. Le document est également accompagné d'un questionnaire à retourner. Le nombre total d'entreprises contactées s'est élevé à 812.

Enfin, dans le cadre du travail visant à recenser le mode de fonctionnement des fonds gérés par la Direction de

la sécurité sociale et de l'environnement, il a été décidé de dissoudre le fonds de secours pour chômeurs. Comme ce fonds était à l'origine de la création de la Fondation lausannoise d'aide par le travail, il a été décidé d'attribuer le solde encore disponible au capital de cette dernière.

SERVICE SOCIAL LAUSANNE

RAPPEL DES MISSIONS DU SERVICE ET DE SES UNITES

«Accueillir les Lausannois-es en situation d'indigence, les aider à regagner leur autonomie et leur garantir le *minimum vital*», telle est la mission générale du Service social Lausanne (SSL), qui comprend six unités de prestations aux habitants et deux unités de support interne :

Unités de prestations aux habitants

1	Info sociale	Accueil, orientation, prises en charge brèves
2	Action sociale	Appui social et octroi de l'aide sociale cantonale
3	Caisse RMR/ RI	Octroi de l'aide sociale cantonale aux personnes suivies par l'Office régional de placement
4	Insertion	Mise en œuvre du projet pilote d'insertion socioprofessionnelle des requérants d'aide sociale cantonale âgés de 18 à 25 ans
5	Unilog	Aide au logement des personnes expulsées, sans logement ou en logement précaire, garde-meubles communal
6	Unafin	Assainissement financier

Unités de support interne

1	Groupe Ressources	Expertise juridique, financière et fiscale. Enquêtes, plaintes et dénonciations
2	Unité support	Gestion des ressources humaines, financières et logistiques

Il y a lieu de signaler que l'ancienne unité «CSR» a été scindée en deux unités distinctes, à savoir l'«Action sociale», en charge des bénéficiaires de l'aide sociale suivis par travailleurs sociaux du service, et la «Caisse RMR/RI», en charge des bénéficiaires de l'aide sociale suivis par l'Office régional de placement. Par ailleurs, une unité «Insertion» a été créée pour mettre en œuvre, dès janvier 2006, un projet pilote d'insertion socioprofessionnelle des requérants d'aide sociale âgés de 18 à 25 ans. L'ensemble des unités du service forme un «centre social régional» (CSR) au sens de la loi sur l'action sociale vaudoise.

par l'État (dotations proportionnelles au nombre de dossiers).

EFFECTIF

Equivalents plein temps occupés au 31.12.2004	Equivalents plein temps occupés au 31.12.2005	Evolution en %
150.20	161.55	+ 7.56 %

L'augmentation des effectifs est principalement due à l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale : des renforts ont été accordés dans le cadre des dotations en personnel social et administratif admises

VISION ET STRATEGIE DU SERVICE

Le service entend «remplir ses missions et servir ses prestations à la pleine satisfaction des autorités mandantes ainsi que dans le respect de la dignité, des droits et des devoirs des bénéficiaires». Il souhaite devenir, à terme, «une référence dans son domaine d'activité». Pour que cette vision devienne réalité, le service se propose de :

- prendre envers les ayants droit du service - autorités mandantes et bénéficiaires - des engagements précis et réalistes;
- se donner les moyens de tenir ces engagements en planifiant les actions nécessaires en autant de projets inscrits dans le cadre des objectifs annuels des diverses unités du service;
- évaluer périodiquement dans quelle mesure le service tient ses engagements et prendre les mesures correctives nécessaires.

Les cadres et le personnel ont été appelés à prendre les quatre engagements suivants :

- La **pertinence** des prestations servies : elles doivent être adéquates aux besoins et relever de priorités clairement définies ; elles doivent être régulièrement évaluées et actualisées.

- La **diligence** dans le service des prestations : elles doivent répondre dans les délais prescrits aux situations de détresse et d'urgence auxquelles le service est quotidiennement confronté.
- La **conformité** des prestations aux normes (législation, directives, etc.) en vigueur.
- La **transparence** dans le service des prestations.

FAITS MARQUANTS

INFO SOCIALE, ACTION SOCIALE ET CAISSE RMR/RI

Augmentation de la demande d'aide sociale publique : 2005, nouvelle année record

Les unités Action sociale et Caisse RMR/RI ont été très sollicitées en raison de l'augmentation très importante de la demande d'aide sociale publique.

Evolution des dépenses brutes et nettes des régimes cantonaux (Aide sociale vaudoise/ASV, Bouton d'Or/BO et Revenu minimum de réinsertion/RMR) dont le SSL est autorisé d'application

Année	Dépense brute	Evolution en %	Rétrocessions de tiers et remboursements	Evolution en %	Dépense nette	Evolution en %
1990	n.d.		n.d.		4 220 381.00	
2000	65 540 001.40		12 306 409.75		53 233 591.65	+ 1'161.3
2001	63 393 777.25	- 3.3	12 681 182.30	3.0	50 712 594.95	- 4.7
2002	67 520 684.08	+ 6.5	17 895 208.92	41.1	49 625 475.16	- 2.1
2003	72 828 469.05	+ 7.9	24 746 285.85	38.3	48 082 183.20	- 3.1
2004	78 752 894.85	+ 8.1	20 328 540.25	-17.9	58 424 354.60	+ 21.5
2005	88 062 832.75	+ 11.8	17 479 071.20	-14.0	70 583 761.55	+ 20.8

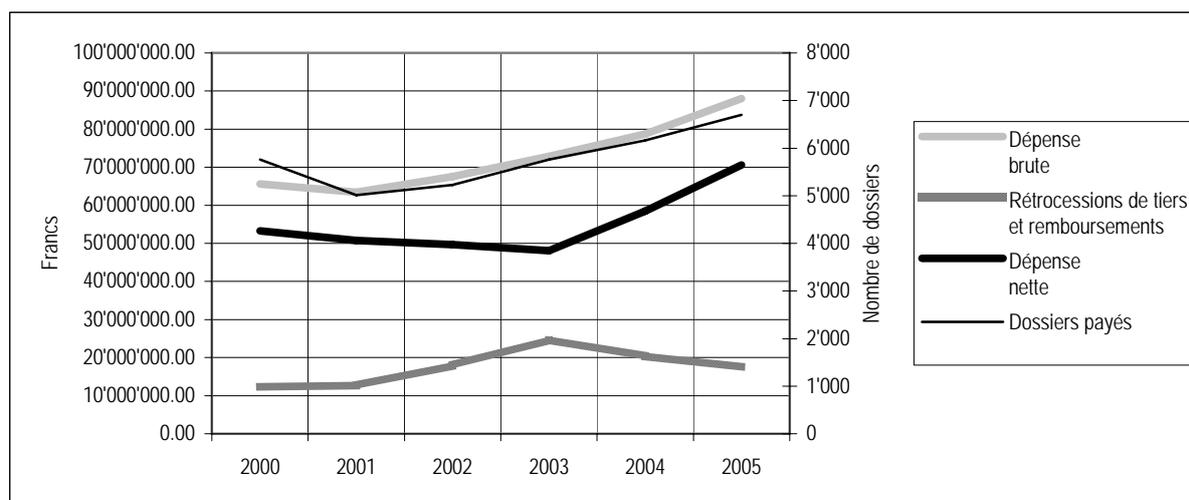
Sources : Miroir statistique (données 1990) et GEFI (données 2000-2005)

Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'au moins un paiement par le SSL durant l'année

Année	ASV ¹	Bouton d'Or / RMR ²	Total	Evolution en %
1990	2 628	281	2 909	
2000	3 882	1 881	5 763	+ 98.1
2001	3 774	1 241	5 015	-13.0
2002	4 203	1 021	5 224	+ 4.2
2003	4 526	1 239	5 765	+ 10.4
2004	4 534	1 627	6 161	+ 6.9
2005	4 660	2 043	6 703	+ 8.8

Sources : Miroir statistique (données 1990) ; Datawarehouse/Progres (données 2000-2005)

Dossiers payés, dépenses et recettes des régimes cantonaux au SSL



Moyenne mensuelle du nombre de dossiers

Année	ASV	Evolution %	Bouton d'Or / RMR	Evolution en %	Total	Evolution %
1990	n.d.		n.d.		n.d.	
2000	n.d.		822		n.d.	
2001	1 965		529	-35.6	2 494	
2002	2 202	12.1	461	-12.9	2 675	+ 7.3
2003	2 312	5.0	526	14.1	2 843	+ 6.3
2004	2 390	3.4	711	35.2	3 104	+ 9.2
2005	2 551	6.7	918	29.1	3 476	+ 12.0

Source : Datawarehouse (Progres)

Au sujet des données statistiques extraites de Progres, il y a lieu de signaler qu'un cinquième environ des dossiers traités ne sont pas pris en compte :

- dossiers en cours d'instruction (avant décision);
- dossiers instruits pour lesquels une décision négative a été rendue.

L'augmentation des dépenses depuis 1990 correspond à celle que l'on observe dans les autres centres urbains de Suisse. Elle est étroitement liée à la progression du chômage (de 17 000 chômeurs en moyenne annuelle en 1989, la Suisse est passée à 170 000 chômeurs en moyenne annuelle en 1993). En 2005, Lausanne comptait toujours près de 10% de demandeurs d'emploi et l'augmentation de la demande d'aide sociale s'explique notamment par la réduction, le 1^{er} juillet, de la durée d'indemnisation de l'assurance-chômage pour les demandeurs d'emploi jusqu'à 50 ans (de 520 à 400 indemnités journalières).

Il faut s'attendre à ce que l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale se poursuive durant les prochaines années, notamment en raison des mesures d'économie annoncées dans l'assurance invalidité et l'assurance chômage.

L'augmentation constante de la demande met le service et son personnel à rude épreuve. Grâce aux moyens qui lui ont été alloués, il est toutefois parvenu à faire face à ses obligations. Aucun ménage lausannois n'est demeuré sans ressources au-delà de quelques jours (et dans l'intervalle, il aura bénéficié de solutions d'urgence).

Déploiement du système de contrôle interne

Le système de contrôle interne (SCI) décrit dans le rapport de gestion 2004 a été déployé. Il sera entièrement opérationnel dès janvier 2006. La norme de l'aide sociale - qui a encore fait l'objet de diverses clarifications durant l'année - impose des vérifications dont le but est d'établir l'indigence des requérants et bénéficiaires du RI sur la base de certaines preuves (pièces devant figurer au dossier sauf exceptions fondées et motivées) et non seulement de déclarations. Le SCI permet de s'assurer - par des contrôles intégrés aux processus de travail et par des audits internes - que ces vérifications ont bien eu lieu et que les pièces sur la base desquelles elles devaient être réalisées figurent au dossier. Les possibilités de fraude sont de ce fait réduites. Elles ne disparaissent cependant pas entièrement. Pour une autorité d'application de l'aide sociale, la principale source de renseignements

concernant les ressources (fortune et revenu) d'un ménage demandant l'aide sociale est la décision de taxation fiscale. Chaque fois qu'il y a évasion ou fraude fiscale, il y a risque majeur de fraude à l'aide sociale. C'est dire que la lutte contre la fraude ne repose que partiellement sur le SCI.

GRUPE RESSOURCES

SUCCES DANS LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE A L'AIDE SOCIALE

En plus du SCI, le service dispose d'une équipe d'enquêteurs de terrain qui interviennent en cas de doute de l'assistant social ou sur dénonciation.

Activité du Groupe Ressources – enquêtes, plaintes et dénonciations

Enquêtes demandées	147
Enquêtes menées	101
Plaintes pénales déposées	19
Dénonciations préfectorales déposées	16

Depuis le début de son activité (2000), le Groupe Ressources a détecté environ 130 fraudes majeures dont les auteurs ont été traduits en justice. Sans minimiser la gravité de chaque cas, il faut relever que ce chiffre demeure relativement faible en regard du nombre de dossiers traités durant la période considérée. Le «taux de fraude» à l'aide sociale ne paraît pas plus élevé que le taux de fraude fiscale ou de fraude aux assurances. Enfin, il y a lieu de signaler qu'en raison de la surcharge des tribunaux, les procès les plus importants n'ont été ouverts qu'en 2005 (avec des risques de prescription dans certains cas).

UNITE LOGEMENT

IMPORTANCE CROISSANTE DU LOGEMENT D'URGENCE

Le service intervient non seulement pour garantir le minimum vital mais également pour éviter, dans toute la mesure du possible, que des personnes se trouvent à la rue faute de logement. L'évolution du marché du logement est préoccupante et la demande d'aide au logement est en hausse malgré la diminution du nombre

d'expulsions qui s'explique très probablement par les seuls retards de la Justice de Paix.

Expulsions en 2004 et 2005

Expulsions	2004	2005	Evolution en %
Annoncées	285	185	- 35
Exécutées	140	105	- 25
Reportées sur place	26	8	- 69
Annulées	145	80	- 44

Parc de logements d'urgence gérés par le service

Logements d'urgence	31.12.2004	31.12.2005	Evolution en %
Nombre d'objets	182	211	+ 15.9
Nombre de gérances	29	32	+ 1.0

Le service n'est pas propriétaire de logements; il les loue à des propriétaires et gérances et les sous-loue à ses usagers, en principe pour une durée limitée.

Garde-meubles

Lots	31.12.2004	31.12.2005	Evolution en %
Nombre de lots stockés	91	73	- 19
Entrées durant l'année	49	36	- 26

Malgré la hausse de la demande, le service a fait face à ses obligations. Aucune famille avec des enfants mineurs, aucune personne âgée ou atteinte dans sa santé ne s'est trouvée à la rue et tous les meubles confiés ont pu être stockés. Il faut cependant relever que le service n'est pas en mesure de reloger des personnes seules en appartement et qu'il doit le plus souvent les orienter vers des hôtels, pensions et campings lausannois ainsi que vers les structures d'urgence de la Ville.

UNITE D'ASSAINISSEMENT FINANCIER (UNAFIN)

Diffusé en fin d'année, un rapport d'évaluation fournit des indications détaillées sur les résultats de l'unafin et sur le profil de ses usagers. Il apparaît très clairement que la plupart des ménages surendettés consultent lorsque leur situation est déjà trop péjorée (la dette moyenne est de 47 000 francs). Dès 2006, l'unité réorientera son activité dans le cadre d'un programme cantonal de prévention du surendettement déployé en étroite collaboration avec trois autres régions d'action sociale et partiellement subventionné par l'Etat.

COURSES DE LOISIRS DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Durant l'année, la Ville de Lausanne a inscrit sa subvention en faveur des courses de loisirs des personnes à mobilité réduite dans un nouveau dispositif régional, déjà présenté par le rapport de gestion 2004. Ce dispositif - auquel ont adhéré douze communes du Grand Lausanne - est piloté par l'Etat de Vaud. Dans ce cadre, 11.3% des anciens usagers de Transport Handicap Vaud (THV) ont été réorientés vers les taxis. Cela a permis une économie grâce à laquelle la hausse du prix facturé par THV a été partiellement compensée.

Cette hausse, de six francs par course, est consécutive à la suppression d'une subvention de l'Office fédéral des assurances sociales. Elle explique l'augmentation du coût des courses apparaissant dans le tableau ci-dessous, alors même que leur nombre est en légère diminution.

Courses de loisirs des personnes à mobilité réduite

	2004	2005
Courses	16 499	16 236
Bénéficiaires	584	597
Montant de la subvention	fr. 419 439.80	fr. 492 541.90

COMMUNICATION

Deux assistants sociaux du service ont proposé la publication d'un ouvrage recueillant douze témoignages de bénéficiaires de l'aide sociale. Paru en octobre aux Editions Autrement dans la collection «Villes en mouvement» avec le soutien du Fonds du développement durable, «Lausanne, une ville à l'écoute de ses exclus» permet au lecteur de découvrir le parcours presque toujours bouleversant de six femmes et six hommes qui, pour des raisons diverses, ont été contraints de solliciter l'aide sociale.

FONDS LAUSANNOIS DU 700^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA CONFEDERATION

	2004	2005
Demandes reçues	638	623
Demandes acceptées	544	560
Demandes refusées	94	63

SERVICE DES PARCS ET PROMENADES

MISSIONS DU SERVICE

- Entretien d'environ 360 hectares d'espaces verts (y compris les cimetières) et des équipements qui les agrémentent.
- Application des règlements de protection des arbres.
- Fourniture de décorations officielles.
- Formation d'apprentis. Ils étaient seize en cours de formation à la date du 1^{er} août : deux apprentis de commerce; un apprenti dessinateur-paysagiste, trois apprentis horticulteurs «paysagistes» et dix apprentis horticulteurs «plantes en pot, fleurs coupées».
- Mise à disposition de compétences professionnelles dans le cadre d'études d'aménagements verts et de groupes de travail (dont ceux relatifs au m2 et à la restructuration des lignes tl).

EFFECTIF

Le service disposait de 279½ collaborateurs au 31 décembre.

ELEMENTS PARTICULIERS

REPRISE DU PARC ANIMALIER DE SAUVABELIN

Elle s'est accompagnée d'une remise en état des petites constructions et d'un réaménagement des chemins et enclos. Les travaux ont été réalisés par les divers corps de métier représentés au sein du service. Les porcs laineux ont tenu la vedette en attendant l'arrivée d'autres pensionnaires, en 2006.

CONDITIONS METEOROLOGIQUES

La sécheresse a sévi pour la troisième année consécutive : 883 litres d'eau par mètre carré ont été mesurés à l'établissement horticole et ce malgré l'importante chute de neige du dimanche 17 avril. Celle-ci a par ailleurs entraîné la perte de plus de 300 arbres dans les hauts de la ville. Elle a nécessité d'importants travaux de sécurisation dans les espaces verts arborés. L'inconscience des nombreux badauds circulant dans

des zones pourtant interdites n'a heureusement pas eu de conséquences fâcheuses.

VANDALISME

Les actes de vandalisme ont entraîné des dégâts chiffrés à 153 000 francs. Pour la première fois, la vendange des vignes du Languedoc a été pillée. Ce vol a privé les enfants des APEMS des 600 kg de raisin qui leur étaient destinés.

ACCES DES CHIENS AUX ESPACES VERTS

La pose de la signalisation relative aux différents régimes d'accès a été menée à bien. L'effort consenti pour favoriser l'intégration des chiens se lit dans l'évolution de la répartition des surfaces auxquelles ils peuvent désormais accéder (libres ou tenus en laisse). Il convient de noter que les 150 hectares de forêts urbaines ne sont pas compris dans ces chiffres. Or il s'agit de surfaces où les chiens peuvent être lâchés pour autant qu'ils restent sous contrôle.

Evolution des surfaces accessibles – respectivement interdites – aux chiens (en ha)

	situation hivernale		situation estivale	
	<i>avant modification</i>	<i>situation actuelle</i>	<i>avant modification</i>	<i>situation actuelle</i>
Chiens libres	23.1	56.5	17.2	37.2
Chiens en laisse	114.6	89.4	117.0	111.6
Chiens interdits	29.5	21.3	33.1	22.9

AUTRES

Les efforts consentis pour mettre à disposition des espaces de jeux convenant aux pré-adolescents et adolescents se sont poursuivis. Les terrains «multi-jeux» de Boisy et de Prélaz se sont ajoutés à ceux de la place du Nord, des Eterpeys, du Valentin, de Malley/Pyramides et de Léman/Vuachère.

La remise en état et la rénovation des places de jeux pour les plus jeunes s'est également poursuivie. Les travaux ont notamment concerné la Vallée-de-la-Jeunesse, Entre-Bois, l'Ancien-Stand, Mon-Repos/Secrétan et le Denantou.

Les mesures prises dans le cadre de l'opération «Prestations 2004» ont entraîné une diminution du nombre des équipes actives dans les cimetières, la suppression des contrats d'arrosage «standard», (une version plus complète continuant cependant d'être offerte) et l'introduction d'une offre minimale de couverture hivernale des tombes. Ces mesures ont été bien accueillies et donnent satisfaction.

Le «Jardin du souvenir» a été réaménagé pour répondre aux souhaits de nombreuses familles de pouvoir prendre dignement congé de leurs proches.